

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(article L.2121-7 du code général des collectivités territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de Domagné - Chaumeré

se réunira en séance ordinaire en Mairie de DOMAGNÉ

Le 29 avril 2026 à 10h15

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

- 1) Approbation du procès-verbal du 30 mars 2026

Délibérations :

- 2) Finances

- Vote du compte financier unique 2025 – budget principal
- Vote du compte financier unique 2025 – budget annexe ZAC Le Poirier
- Budget principal – Affectation du résultat
- Budget annexe ZAC Le Poirier – Affectation du résultat
- Vote des taux des contributions directes
- Vote du budget primitif 2026 - Budget principal
- Vote du budget primitif 2026 – Budget annexe ZAC Le Poirier
- Reversement d'excédents des budgets annexes au budget principal
- Subventions aux associations
- Dotation aux fournitures scolaires – Ecole la Glycine
- Dotation aux activités scolaires
- Coût de fonctionnement 2025 d'un élève de l'école publique
- Ecole Saint Vincent de Paul – Contrat d'association – Participation aux frais de fonctionnement
- Ecole Saint Vincent de Paul – Participation aux frais de personnel de cantine
- Ecole Saint Vincent de Paul – Participation aux frais de fournitures scolaires

Informations :

- 3) Décisions du Maire
- 4) Questions diverses

A Domagné, le 16 avril 2026

